M. Yvon Dupuis (Saint-Jean-Iberville-Napierville): Monsieur l'Orateur, je dois dire à l'honorable député que des députés conservateurs ont également assisté à cette manifestation.

M. English: Monsieur le président...

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. English: Des six orateurs, il n'y en avait qu'un...

M. l'Orateur: L'honorable député reconnaîtra qu'en plus du Règlement, certaines coutumes sont en vigueur à la Chambre, et qu'il faut s'y soumettre.

Quant au rappel au Règlement, l'honorable député a expliqué qu'il n'a pas participé à une certaine manifestation, et la question devrait en rester là.

(Traduction)

## LES FINANCES

TERRE-NEUVE—SUPPRESSION DE L'ALLOCATION DE SUBSISTANCE VERSÉE AUX MILITAIRES ET AUX MEMBRES DE LA GENDARMERIE ROYALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. Tucker (Trinity-Conception): J'aimerais poser au ministre des Finances une question dont je l'ai prévenu. En son absence, cependant, puis-je la poser au secrétaire parlementaire? L'honorable député voudrait-il nous dire si le gouvernement songe à supprimer l'allocation de subsistance versée aux membres de la Gendarmerie royale et des forces armées en service à Terre-Neuve?

M. Heward Grafftey (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Je répondrai que la question se fonde sur une pure hypothèse et que si—et j'insiste sur le mot «si»—une décision est prise à cet égard, elle sera annoncée de la façon ordinaire.

(Texte)

## LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT

VACANCES AU BUREAU DES TRADUCTIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Ma question s'adresse à l'honorable secrétaire d'État.

Est-il au courant qu'il existe actuellement une vingtaine de vacances au Bureau des traductions?

(Traduction)

L'hon. G. E. Halpenny (secrétaire d'État): Je me renseignerai à ce sujet.

[M. English.]

(Texte)

PROTESTATIONS AU SUJET D'UNE PRÉTENDUE ERREUR DE TRADUCTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège à propos de la question 1042, à laquelle on a répondu tout à l'heure. Je suis d'avis que j'aurais dû inscrire la question dans les deux langues et observer moi-même un véritable bilinguisme, car la question telle qu'elle a été posée en français était celle-ci:

Y a-t-il des Canadiens français au sein du conseil d'administration de la compagnie des chemins de fer nationaux du Canada?

Alors qu'en anglais elle se lit comme il suit:

Are there any French Canadians among the directors of Canadian National Railways?

(Traduction)

Ce qui n'est pas vraiment la traduction.

(Texte)

La réponse a été donnée en fonction de la traduction anglaise plutôt que du texte français. En conséquence, je demande qu'on réinscrive la question au Feuilleton.

M. l'Orateur: Il faudra que je vérifie s'il y a lieu d'apporter une correction à la traduction de la question. J'espère que d'ici quelques jours, afin d'éviter de tels incidents et de telles erreurs, s'il y en a, nous pourrons soumettre à la Chambre un programme indiquant dans quelle langue les questions ont été posées et les réponses à ces questions seraient données dans la même langue.

Je dois, pour le moment, indiquer à l'honorable député qu'un ministre peut répondre dans la langue de son choix.

M. Prittie: Est-ce que la question a été posée en français ou en anglais?

M. Grégoire: Elle a été posée en français, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Balcer: On a répondu à la question en français.

**M. Grégoire:** La réponse a été donnée d'après la question anglaise, qui n'a pas le même sens que la question posée dans la langue française.

M. l'Orateur: Il est inutile de s'obstiner. Je prends la question sous réserve et l'on verra à ce qu'une réponse corrigée soit donnée s'il y a lieu.